



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 10 février 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Était excusée : JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence),

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2023/06 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2023 :

- Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) : 107,72 €
- Association des Maires Ruraux de l'Isère : 106 €
- Fédération des Alpagnes de l'Isère : 500,00 €
- Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 50,00 €
- Association des Maires de l'Isère : 264,61 €

Décision du 26 janvier 2023 : acceptation de devis de l'entreprise ECOLE DU SKI FRANÇAIS D'AURIS pour le stage de ski de l'école maternelle. Montant du devis : 1 872,00 € TTC.

Décision du 27 janvier 2023 : acceptation de devis de l'entreprise IMAG'IN DRONE pour l'animation d'un stage de pilotage de drone. Montant du devis : 1 699,99 € TTC.

Décision du 23 février 2023 : acceptation de devis de l'entreprise FABREGUE pour la remise en état des actes de concessions du cimetière et la reliure du registre des concessions (1902 à 2005). Montant du devis : 1 224,60 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 27 FEV. 2023

Date de publication :

27 FEV. 2023

